

au niveau de 63,1 % enregistré en 1985 et de 61,7 % enregistré en 1984. Les établissements des provinces de l'Atlantique représentaient 3,9 % du total en 1986, soit une part pratiquement inchangée par rapport aux années précédentes, tandis que les grossistes de l'Ouest du Canada, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest détenaient 30,9 % du total, ce qui constitue une baisse par rapport aux niveaux de 32,9 % et de 34,3 % enregistrés respectivement en 1985 et 1984.

Les tableaux 17.12 et 17.13 montrent le volume du commerce des établissements de gros pour les années 1983 à 1986. Il est à noter que le chiffre d'affaires total déclaré par les établissements ayant des points de vente dans plus d'une province est attribué à la province dans laquelle se trouve le siège social de l'entreprise. Par conséquent, le volume du commerce de ce genre d'établissements cité pour une province comprend les ventes et les commissions gagnées sur les ventes faites à des clients situés dans d'autres provinces.

17.3.2 Agents et courtiers

Les établissements d'agents et de courtiers ont déclaré des gains sous forme de commissions brutes de 1 039,5 millions de dollars (comparativement à des commissions de 1 090,8 millions de dollars en 1985), selon des données provisoires pour 1986. Ces commissions ont été gagnées à la suite de ventes de produits représentant une valeur estimative de 33 895,2 millions de dollars (comparativement à des ventes de biens évalués à 34 777,3 millions de dollars en 1985). Exprimées en pourcentage de la valeur des biens achetés ou vendus à commission, les commissions représentaient 3,1 % en 1986 et en 1985. Le chiffre d'affaires déclaré par les 4 534 établissements d'agents ou de courtiers en 1986 (données provisoires) était de 35,5 milliards de dollars, comparativement au total de 36,4 milliards de dollars déclaré par les 4 800 établissements recensés en 1985.

Comme au cours des années précédentes, la plus grande part des commissions, en 1986, est allée aux établissements d'agents ou de courtiers du groupe des produits pétroliers, soit 20,5 %, représentant des commissions de 212,9 millions de dollars réalisées sur la vente de biens évalués à 3 702,8 millions de dollars. En 1985 et en 1984, le groupe des produits pétroliers avait respectivement déclaré des commissions de 232,4 millions de dollars et 232,6 millions de dollars, sur des ventes de biens évalués respectivement à 5 070,6 millions de dollars et 4 773,8 millions de dollars, représentant 21,7 % du total des commissions gagnées en 1985 et 24,0 % en 1984. Le groupe des produits agricoles venait au deuxième rang comme source de revenu de commissions pour des agents en 1986

(170,6 millions de dollars), ce montant représentant des ventes de biens évalués à 8 086,6 millions de dollars, comparativement à des commissions de 244,3 millions de dollars réalisées sur des biens d'une valeur de 8 006,6 millions de dollars en 1986.

Le tableau 17.14 montre le volume du commerce des établissements d'agents et de courtiers pour les années 1983 à 1986. Le tableau 17.15 montre les commissions brutes gagnées par les établissements d'agents et de courtiers durant les années 1983 à 1986.

17.3.3 Contrôle et vente des boissons alcoolisées

La vente au détail des boissons alcoolisées au Canada est contrôlée par des régies ou sociétés provinciales et territoriales, qui pour la plupart vendent directement aux consommateurs ou aux titulaires de permis de revente. Toutefois, dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les entreprises vinicoles aux consommateurs ou aux titulaires de permis de revente. Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1987, les régies ou sociétés provinciales exploitaient 1 777 magasins de détail et 616 points de distribution dans de petites localités.

Le tableau 17.18 donne la valeur et le volume des ventes de boissons alcoolisées en date du 31 mars pour les années 1984 à 1987. La valeur ne représente pas toujours le prix final de vente au consommateur parce que, dans certains cas, seul le prix de vente aux titulaires de permis est connu. Le volume des ventes est un meilleur indicateur des tendances de la consommation, mais, en tant que mesure de la consommation personnelle des Canadiens, il est assujéti aux mêmes restrictions que la valeur des ventes et, de plus, il comprend les ventes aux non-résidents.

Les recettes des administrations publiques provenant spécifiquement des boissons alcoolisées ainsi que le détail des ventes, selon la valeur et le volume pour chaque province, figurent au tableau 17.19. La publication intitulée *Le contrôle et la vente des boissons alcooliques au Canada* (n° 63-202 au catalogue de Statistique Canada) contient des renseignements plus détaillés de même que des chiffres sur le volume de la production et les opérations d'entreposage, sur la valeur et le volume des importations et des exportations, ainsi que sur l'actif et le passif des régies ou sociétés provinciales des alcools.

17.4 Coopératives

La coopérative est une association à but non lucratif constituée en société en vue de répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de ses membres. Tous les sociétaires participent au